

---

## Déplacement et Spoliation des Populations en Tanzanie : Comment la « Conservation » détruit les Maasaï

*Au cours des quatre-vingts dernières années, les Maasaï ont été déplacés et spoliés de leur terre et de leurs moyens d'existence dans le nord de la Tanzanie, tout cela sous couvert de « conservation ». Cet article décrit les origines de cette dépossession jusqu'aux luttes actuelles et appelle à la solidarité internationale en faveur des Maasaï.*

*« On estime que 50 % des zones protégées dans le monde ont été établies sur des terres traditionnellement occupées et utilisées par les peuples autochtones. » – Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Victoria Tauli-Corpuz (1)*

Si le nom du parc national du Serengeti est bien connu de beaucoup de gens dans le monde et évoque des images de la grande migration des gnous, des paysages de savane panoramiques et des acacias emblématiques, depuis des siècles, la région abrite des éleveurs nomades, notamment le peuple autochtone des Maasaï. Malgré cette longue histoire de cohabitation et de gestion du territoire, au cours des quatre-vingts dernières années les Maasaï du nord de la Tanzanie doivent subir des réinstallations, des expulsions forcées, la marginalisation, la violence et une oppression permanente. Et tout cela au nom de la conservation. (2)

**Les origines du parc national du Serengeti remontent à 1940, quand le gouvernement colonial britannique a adopté une ordonnance relative à la chasse visant à protéger les espèces sauvages de la région.** (3) Si la loi contenait des restrictions sur les établissements humains dans la région et sur l'utilisation du territoire, elle exemptait de ces règles les personnes nées ou résidant dans le parc et n'avait donc pas initialement d'incidence sur les Maasaï. (4)

Toutefois, dans les années qui ont suivi sa création, **des pressions, émanant notamment de groupes de conservation internationaux tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Société zoologique de Francfort, ont été exercées pour renforcer les restrictions sur les activités humaines.** (5) En 1957, une « commission d'enquête » dirigée par les Britanniques a proposé de scinder le parc national de Serengeti de l'époque en deux régions. Une région deviendrait le parc national du Serengeti, où toute occupation humaine, y compris celle des Maasaï, serait interdite. (6) Il a été proposé que la deuxième région, qui prendrait le nom d'Aire de conservation de Ngorongoro (NCA), devienne une zone d'utilisation polyvalente avec trois objectifs : la conservation des ressources naturelles, la protection des intérêts des groupes autochtones et la promotion du tourisme. (7)

Afin de mettre en application ces projets, **le gouvernement colonial devait persuader les Maasaï, qui habitaient dans le Serengeti depuis des siècles, de quitter les lieux.** Il a été dit aux Maasaï qu'en échange de leur départ des plaines, ils pourraient habiter dans la nouvelle zone de conservation de Ngorongoro et on leur a promis, entre autres, de développer de meilleures ressources en eau. (8) Ils ont finalement accepté et leurs promesses de quitter le Serengeti ont été inscrites dans deux lois adoptées en 1959. Mais, en revanche, les promesses des colons britanniques n'ont jamais été légalement enregistrées, mais faites verbalement. (9)

---

Au cours des années qui ont suivi, **les organisations internationales de conservation ont redoublé d'efforts pour contrôler et influencer la région du Serengeti.** En 1961, craignant que l'indépendance africaine ne vienne compromettre les projets de conservation coloniaux, l'UICN, avec le financement de l'UNESCO et de la FAO, a parrainé une conférence internationale sur la conservation à Arusha, en Tanzanie. (10) Un rapport préparé par l'UICN à propos de la conférence explicitait ces craintes : « Une évaluation impartiale des problèmes mondiaux de conservation de la faune et de la flore sauvages a conduit l'UICN à conclure que le rythme accéléré de destruction de la faune, de la flore et de l'habitat sauvages en Afrique [...] était le problème de conservation le plus urgent de notre temps. [...] Ces ressources faunistiques et florales magnifiques et uniques pourraient venir à disparaître, simplement parce que les peuples autochtones n'ont pas utilisé des méthodes adéquates pour en tirer le maximum d'avantages économiques et culturels. » (11) La conférence a abouti au Manifeste d'Arusha qui, entre autres choses, a attribué aux organisations internationales de conservation le rôle spécifique de fournir une expertise technique dans la planification et la gestion des aires de conservation en Afrique. (12) **Ces groupes ont fait pression en faveur d'un renforcement des restrictions imposées à la culture, au pâturage et aux déplacements dans l'Aire de conservation de Ngorongoro (NCA). Pendant toutes les années 1960, l'application de ces règles s'est durcie, avec notamment des peines d'emprisonnement, des amendes et la confiscation des biens des Maasaï.** (13)

Les années 1970 ont vu l'arrivée de nouvelles « victoires » pour les conservationnistes. La loi de 1974 sur la conservation de la faune sauvage (Wildlife Conservation Act) a interdit de faire paître du bétail sans permis dans les réserves de chasse (de vastes zones où la chasse sportive des animaux sauvages est autorisée), des restrictions qui allaient avoir pour effet de renforcer la marginalisation des Maasaï. (14) L'Amendement à l'ordonnance de 1975 sur la NCA a interdit toute culture au sein de la NCA (15), ce qui a porté un coup sévère aux Maasaï qui, depuis des siècles, s'appuyaient sur une agriculture de subsistance associée à un pâturage du bétail pour assurer leur subsistance et leur sécurité alimentaire. (16) Et, en 1979, sans consultation ni consentement des Maasaï, la NCA a été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui a ajouté des pressions supplémentaires en matière de conservation. (17)

Ces initiatives, associées à la poursuite de la marginalisation des Maasaï, qui ont été réduits au silence par les processus de gouvernance de la NCA, (18), ont eu un impact considérable et ont entraîné la famine et la mort chez les Maasaï au cours des années qui ont suivi. (19) Elles ont également servi de fondement à la répression qui continue de s'abattre aujourd'hui sur les Massaï au nom de la conservation.

Du côté des organisations internationales et des groupes de conservation, le classement supplémentaire au patrimoine de l'UNESCO de la région de Ngorongoro en 2010 a de nouveau été décidé sans la consultation et le consentement libre, préalable et éclairé des Maasaï. Comme l'explique en détail un article de William Olenasha en 2014, **l'héritage et les actions de l'UNESCO, de l'UICN et d'autres organisations ont continué d'avoir un impact désastreux sur les Maasaï.** (20)

Le gouvernement tanzanien s'est également inscrit dans le prolongement de l'héritage colonial de marginalisation. Il a refusé de reconnaître les Maasaï comme un peuple autochtone (21), a continué à adopter des lois qui ont une incidence négative sur les Massaï et a lancé de nombreuses expulsions violentes de villages Massaï au cours de la dernière décennie. (22) **L'une des dernières expulsions a eu lieu en août 2017 et, d'après certaines informations, aurait endommagé 5 800 maisons et obligé 20 000 Massaï à abandonner leur foyer.** (23) Ces expulsions ont conduit à une action courageuse de quatre villages maasaï qui, en septembre 2017, ont engagé des

---

poursuites contre le gouvernement tanzanien devant la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (EACJ) afin de tenter de faire valoir leurs droits sur leurs terres. Si la récente injonction accordée par l'EACJ aux Maasaï est une bonne nouvelle (24), les personnes sur le terrain ont signalé que le gouvernement avait violé l'injonction à plusieurs reprises et continuait de porter préjudice aux Maasaï. (25)

Au cours des dernières décennies, **un autre acteur a commencé à jouer un rôle dans la situation critique des Maasaï : les sociétés de safaris touristiques.** Le tourisme, qui représentait 17,5 % du PIB du pays et 25 % de ses recettes en devises en 2016/17 (26), détient un pouvoir considérable dans le pays. Comme le décrit de manière détaillée un récent rapport de l'Oakland Institute, deux sociétés de safari ont eu un impact particulièrement négatif sur les Maasaï : Tanzania Conservation Limited, une société qui appartient au même couple que la société primée Thomson Safaris, basée à Boston et Ortello Business Corporation (OBC), une société basée aux Émirats arabes unis. (27) Différents témoignages relatifs aux deux sociétés affirment que **les Maasaï se seraient vu refuser l'accès à des zones de pâturage et à des points d'eau vitaux et seraient exposés à des actes d'intimidation et de violence de la part de la police, parfois appelée à intervenir par ces sociétés. Dans le cas de l'OBC, une collaboration entre les forces du gouvernement tanzanien et les agents de sécurité de l'entreprise ont procédé à une expulsion violente de communautés maasaï.** (28)

L'impact actuel sur les Maasaï de cette soi-disant « conservation » a été désastreux. Avec les restrictions en cours sur le pâturage du bétail et les cultures, la malnutrition guette de nombreuses personnes. (29) **Les expulsions se sont poursuivies, le gouvernement tanzanien ayant recours à des mesures d'intimidation, de harcèlement et de violence à l'encontre de ceux qui résistent et élèvent la voix.** (30) Entre-temps, plus d'un million de touristes du monde entier affluent chaque année en Tanzanie pour découvrir la flore, la faune et les paysages magnifiques protégés par les Maasaï et qui font partie intégrante de leur vie depuis des siècles. (31)

L'aspect peut-être le plus tragique de cette situation désastreuse tient peut-être au fait que l'histoire des Maasaï n'est que trop familière aux groupes autochtones du monde entier. Comme l'a noté Victoria Tauli-Corpuz, rapporteure spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « durant plus d'un siècle, les mesures de conservation ont consisté à vider les zones protégées de toute présence humaine, ce qui a entraîné la destruction de cultures et le déplacement massif de peuples autochtones hors de leurs terres ancestrales. »(32). Cela s'est produit avec la connivence d'organisations de conservation, de gouvernements, d'organisations multilatérales telles que l'UNESCO et, aujourd'hui, de sociétés de tourisme.

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. Si le gouvernement tanzanien continue de donner la priorité à des groupes qui lui apportent leur soutien, comme Ortello Business Corporation, qui utilise la région de Ngorongoro comme un terrain de chasse personnel (33), **les Maasaï continuent non seulement de prendre soin de leur territoire, mais aussi de mener leur campagne courageuse pour le droit à la terre, à la vie, aux moyens de subsistance et à la culture.** Il est temps que le reste du monde, en particulier les anciens gouvernements coloniaux devenus donateurs, les organisations de protection de la nature et les sociétés de safari, leur apporte leur soutien et rende hommage aux véritables protecteurs de la vaste région du Serengeti : les Maasaï.

Elizabeth Fraser, [efraser@oaklandinstitute.org](mailto:efraser@oaklandinstitute.org)  
Analyste politique senior, The Oakland Institute

Cet article est basé sur le rapport de l'Oakland Institute « *Losing the Serengeti : The Maasai Land* »

---

*that Was to Run Forever.* » Pour des informations complètes, des citations et la documentation associée, veuillez consulter : Mittal, A. et E. Fraser [Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever](#). The Oakland Institute, 2018. (consulté le 22 janvier 2019).

(1) Tauli-Corpuz, V. [Droits des peuples autochtones : Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones](#). Assemblée générale des Nations Unies, A/71/229, 29 juillet 2016. (consulté 22 janvier 2019).

(2) Pour plus d'informations à ce sujet, lire : Mittal, A. et E. Fraser. *Mittal, A. and E. Fraser Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever*. The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(3) Shivji, I. G. et W.B. Kapinga. 1998. *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. Londres : IIED/HAKIARDHI, p. 7.

(4) *Ibid.*

(5) Olenasha, W. « [A World Heritage Site in the Ngorongoro Conservation Area : Whose World ? Whose Heritage ?](#) » In *World Heritage Sites and Indigenous Peoples' Rights*, eds. Disko, S. et H. Tugendhat. IWGIA – Document 129, 2014. (consulté 22 janvier 2019), p. 193.

(6) Rogers, P. J. « International Conservation Governance and the Early History of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. » *Global Environment*, 4 (2009) : p. 88.

(7) Autorité de l'aire de conservation de Ngorongoro. « [Welcome to the Ngorongoro Conservation Area Authority](#). » (consulté 22 janvier 2019).

(8) Shivji, I. G. & W.B. Kapinga. 1998. *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. Londres : IIED/HAKIARDHI, p. 9.

(9) Rogers, P. J. « International Conservation Governance and the Early History of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. » *Global Environment*, 4 (2009) : p. 89.

(10) Rogers, P. J. « International Conservation Governance and the Early History of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. » *Global Environment*, 4 (2009) : p. 97. [Conservation of Nature and Natural Resources in modern African States : Report of a Symposium organized by CCTA and IUCN and held under the auspices of FAO and UNESCO at Arusha, Tanganyika, September 1961](#).

International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, 1963. (consulté 22 janvier 2019).

(11) UICN. [Conservation of Nature and Natural Resources in modern African States : Report of a Symposium organized by CCTA and IUCN and held under the auspices of FAO and UNESCO at Arusha, Tanganyika, septembre 1961](#). Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, 1963. (consulté 22 janvier 2019), p. 9.

(12) Rogers, P. J. « International Conservation Governance and the Early History of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. » *Global Environment*, 4 (2009) : p. 89. 98-99.

(13) Shivji, I. G. & W.B. Kapinga. 1998. *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. Londres : IIED/HAKIARDHI, p. 13.

(14) République-Unie de Tanzanie. [Wildlife Conservation Act \(Loi sur la conservation de la faune sauvage\), n° 12, 1974](#). 30 juillet 1974. (consulté 22 janvier 2019).

(15) République-Unie de Tanzanie. [An Act to amend the National Parks Ordinance and the Ngorongoro Conservation Ordinance, n° 14, 1975](#). 12 août 1975. (consulté 28 février 2018), Sec 9a.

(16) Shivji, I. G. & W.B. Kapinga. 1998. *Maasai Rights in Ngorongoro, Tanzania*. Londres : IIED/HAKIARDHI, p. 5.

(17) Olenasha, W. « [A World Heritage Site in the Ngorongoro Conservation Area : Whose World ? Whose Heritage ?](#) » In *World Heritage Sites and Indigenous Peoples' Rights*, eds. Disko, S. et H. Tugendhat. IWGIA – Document 129, 2014. (consulté 22 janvier 2019), p. 189-220.

(18) Pour plus de détails sur le retrait des fonctions de gouvernance de la NCA aux Maasäi, veuillez consulter : Mittal, A. et E. Fraser. *Mittal, A. and E. Fraser Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever*. The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019), p. 22-24.

---

(19) *Ibid.*, p. 24.

(20) Olenasha, W. « [A World Heritage Site in the Ngorongoro Conservation Area : Whose World ? Whose Heritage ?](#) » In *World Heritage Sites and Indigenous Peoples' Rights*, eds. Disko, S. et H. Tugendhat. IWGIA – Document 129, 2014. (consulté 22 janvier 2019), p. 189-220.

(21) Voir par exemple : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. [The Research and Information Visit to the United Republic of Tanzania, 21<sup>st</sup> January to 6<sup>th</sup> February, 2013.](#) (consulté 22 janvier 2019).

(22) Pour plus de détails, voir Mittal, A. et E. Fraser. [Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever.](#) The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(23) Kolumbia, L. « [Ngorongoro eviction victims now pondering court option.](#) » *The Citizen*, 1<sup>er</sup> septembre 2017. (consulté 22 janvier 2019).

(24) « [Maasai Villagers Win a Major Victory in the East African Court of Justice in Case Against Tanzanian Government.](#) » *The Oakland Institute*, 27 septembre 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(25) Communication avec des membres de la communauté dans la région.

(26) « [Tanzania Tourist Arrivals Increase by 12.9 % in 2016 to Reach 1.28M.](#) » *Tanzania Invest*, 26 mai 2017. (consulté 33 janvier 2019).

(27) Mittal, A. et E. Fraser. [Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever.](#) The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(28) Pour des citations complètes et la documentation concernant ces témoignages, veuillez consulter : Mittal, A. et E. Fraser. [Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever.](#) The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(29) *Ibid.*

(30) *Ibid.* ; « [Maasai Villagers Face Intimidation & Arrests as They Take the Tanzanian Government to Court for Burning of Homes & Human Rights Abuses in 2017.](#) » *The Oakland Institute*, 6 juin 2018. (consulté 22 janvier 2019) ;

« [Repression Intensifies against Maasai Villagers in Tanzania as They Seek Justice Against Decades of Human Rights Abuses at the East African Court of Justice.](#) » *The Oakland Institute*, 5 juillet 2018. (consulté 22 janvier 2019).

(31) « [Tanzania Tourist Arrivals Increase by 12.9 % in 2016 to Reach 1.28M.](#) » *Tanzania Invest*, 26 mai 2017. (consulté 33 janvier 2019).

(32) Tauli-Corpuz, V. [Droits des peuples autochtones : Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones.](#) Assemblée générale des Nations Unies, A/71/229, 29 juillet 2016. (consulté 22 janvier 2019).

(33) Pour plus d'informations sur l'histoire d'OBC en Tanzanie, veuillez consulter : Mittal, A. et E. Fraser. [Losing the Serengeti : The Maasai Land that Was to Run Forever.](#) The Oakland Institute, 2018. (consulté 22 janvier 2019), p. 17-21.